



## Relevé de décisions du Conseil d'Administration du 23 Juin 2020

19 présents sur 24 Administrateurs  
(11 CGT, 6 CFDT, 2 CFE/CGC)

### 1. Changement de mandats CMCAS

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la Délégation CGT :

- désigne Madame Nadège GUTH pour le Comité Editorial en remplacement de Madame Magali MARCHINI.
- désigne Madame Nadège GUTH pour la Commission Activités Régionales en remplacement de Monsieur Jean-Pierre ZANELLI

Sur proposition de la Délégation CFDT :

- désigne Madame Laurence BAUDEMONT pour le Comité Editorial en remplacement de Madame Fanny COURTECUISSÉ.
- désigne Monsieur Jean-Marie BACZYNSKI en Représentant du Conseil d'Administration de la CMCAS pour le GECA
- désigne Madame Delphine THOMAS en Représentant du Conseil d'Administration de la CMCAS pour l'ASEGA

**Délibération 2020-27**  
(Pour à l'unanimité)

### 2. Informations du Président

Le Président informe que l'opération d'appel à couturiers/couturières est abandonnée par manque de participants. Un courrier est en cours d'instruction pour remercier les bénévoles qui se sont portés volontaires.

Le Président informe que les séjours « PLURIEL » sont conservés cet été pour les personnes à mobilité réduite.

Le Président rappelle que les séjours Adultes CCAS dans les Centres reprennent à partir du 28 Juin 2020.

Le Président rappelle que les salles d'activités de la CMCAS AAM restent fermées jusqu'au mois de Septembre, excepté dans le cadre d'une Activité Solidaire et pour le fonctionnement de nos Instances. En parallèle, les activités de la CMCAS et des SLVies sont suspendues jusqu'au mois de Septembre.

Le Président remercie l'ensemble du Personnel de la Restauration Méridienne CCAS des Sites de CNPE d'avoir assuré une continuité de service pendant la crise sanitaire.

Les Administrateurs s'accordent pour attribuer un abondement de 250 € en complément du remboursement d'ALTIS concernant le vol de valise d'un bénéficiaire en Afrique lors d'un séjour organisé par la CMCAS AAM en Octobre 2019.

**Délibération N° 2020-28**  
(Pour à l'unanimité)

Le Conseil d'Administration prend la décision de demander le report des voyages « Italie et Thaïlande » sur le deuxième semestre 2021 en raison des risques de la crise sanitaire non stabilisé à ce jour à l'étranger.

**Délibération N° 2020-29**  
(Pour à l'unanimité)

Les Administrateurs décident, en lien avec la demande de report des Séjours, de ne faire aucun remboursement aux bénéficiaires inscrits sur les voyages Italie et Thaïlande. Mais, nous leur appliquerons un avoir tel que le prestataire nous l'appliquera.  
Les inscrits ne confirmant pas leurs inscriptions sur le report en 2021 se verront remboursés au maximum en 2022.

### **Délibération N° 2020-30**

(Pour à l'unanimité)

Le Président informe que le séjour « Les Régions Proposent » à Morgat en Septembre est maintenu et que les problématiques de transport sont résolues.

Plusieurs désistements sont à noter : les Administrateurs s'accordent pour effectuer une relance via le Pôle Communication dans la Newsletter, ainsi que dans le Magazine CMCAS de Juillet.

### **3. Informations du Territoire**

Les Administrateurs mandatent le Président de la CMCAS pour demander la présence du Directeur Inter-Territoire ou du Directeur Opérationnel Grand Est lors du prochain Conseil d'Administration pour faire un point sur la situation de la CMCAS Ardennes Aube Marne.

Le Président informe que le standard téléphonique de la CMCAS AAM est de nouveau opérationnel suite à la reprise en alternance du Pôle TCP sur Reims.

Les Administrateurs mandatent le Président de la CMCAS pour demander au Territoire Grand Est d'étudier la faisabilité de rouvrir les Permanences des Professionnels de proximités.

### **4. Retours sur les dossiers en cours**

Le Conseil d'Administration propose la validation de la FICHE PROJET « Découvertes culturelles de proximité » commune à toutes les SLVies, pour mise en application avec les conditions suivantes :

- Chaque famille pourra se voir attribuer un remboursement de la part de la CMCAS sur toutes les entrées à des activités culturelles type : Musées, Expositions, Monuments Historiques, Concerts, Spectacles Locaux, Parcs animaliers ou zoologiques (excepté les Parcs de loisirs, Cinéma)
- Cette aide sera plafonnée à 40 € par famille pour les deux mois des congés d'été (date de l'activité et non la date d'achat) et cette aide pourrait être prolongée avec l'accord de la CMCAS. La date butée des retours des billets en SLVies pour remboursement est fixée au Vendredi 30 Octobre 2020.

Le Conseil d'Administration décide de valider un budget de 8 000 euros pour ce projet.

### **Délibération 2020-31**

(Pour à l'unanimité)

Le Conseil d'Administration valide une enveloppe budgétaire complémentaire de 5 000 € pour le CSF dans le cadre de la convention permettant d'octroyer des prêts bonifiés envers les Bénéficiaires de la CMCAS Ardennes Aube Marne.

### **Délibération 2020-32**

(Pour à l'unanimité)

Le Conseil d'Administration valide le Cahier des Charges des Jouets de Noël pour les années 2021 à 2023.

#### **Délibération 2020-33**

(Pour à l'unanimité)

Un fichier de présentation OPEP va être transmis aux Administrateurs au prochain Conseil d'Administration pour débattre sur le sujet.

Le Président rappelle que la campagne de commande des Chèques-vacances s'est clôturée le 31 Mai 2020, la commande est en cours de livraison. Il n'y aura pas d'autres commandes pour 2020.

Après débat sur les différentes modifications apportées au Règlement Particulier de la CMCAS AAM en lien avec les Services Juridiques du Comité de Coordination, les Administrateurs décident de valider celui-ci.

#### **Délibération 2020-34**

(Pour à l'unanimité)

### **5. Point sur les AG de SLVie**

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale de la CMCAS AAM aura lieu le 25 Septembre 2020.

En prévision de cette Assemblée Générale, le Président demande aux différentes SLVies d'organiser leur Assemblée Générale de SLVie.

Plusieurs Présidents de SLVies étudient la faisabilité d'organiser leur Assemblée Générale sous forme d'enquête, soit électronique et/ou papier, pour recenser les avis et besoins des bénéficiaires, afin de mieux préparer leur Assemblée.

### **6. Point Budgétaire 2020**

La Trésorière Générale commente le Suivi de Budget avec les différentes activités annulées ou reportées en raison de la crise sanitaire.

A la demande de la SLVie Marne, le Conseil d'Administration valide le transfert de budget, soit 500 €, de l'Activité Bonneterie vers une activité œnologie soit un budget total de 780 €.

#### **Délibération N° 2020-35**

(Pour à l'unanimité)

A la demande de la SLVie Ardennes Nord, le Conseil d'Administration valide un budget de 1 000 €, pour réaliser des activités Post COVID.

#### **Délibération N° 2020-36**

(Pour à l'unanimité)

A la demande des SLVies Ardennaises, le Conseil d'Administration valide un budget complémentaire de 500 € pour l'Activité Paintball, soit un total de 1 500 € pour cette activité.

**Délibération N° 2020-37**

(Pour à l'unanimité)

Le Conseil d'Administration valide l'achat de 3 défibrillateurs fixes pour équiper les Salles d'Activités de la CMCAS (Pierson, La Francheville et Murgier) et retient l'offre de CARDIOP pour un montant global de 3 279,60 € TTC avec l'option maintenance pour 540 € TTC.

**Délibération N° 2020-38**

(Pour à l'unanimité)

Le Conseil d'Administration valide l'achat de 2 barnums plus une toile pour les SLVies Auboises et décide de retenir l'offre de SPIDTEC pour un montant de 1 616,20 €.

**Délibération N° 2020-39**

(Pour à l'unanimité)

Le Conseil d'Administration valide la possibilité d'achat d'Accessoires Informatiques dans la dotation des Elus pour leur permettre d'assurer leur mandat.

**Délibération N° 2020-40**

(Pour à l'unanimité)

**7. Point sur les Commissions**

Le Conseil d'Administration valide la mise en œuvre du nouveau Site Internet de la CMCAS et demande au Pôle Communication du Territoire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la DSI, afin de le mettre en ligne à la place de l'ancien.

**Délibération N° 2020-41**

(Pour à l'unanimité)

Le Conseil d'Administration valide le Cahier des Charges du Magazine pour les années 2021 à 2024.

**Délibération N° 2020-42**

(Pour à l'unanimité)

Le Conseil d'Administration valide les différents dossiers d'Aides Nationales et Locales.

**Délibération N° 2020-43**

(Pour à l'unanimité)

**8. Retour sur les heures bénévoles (Consommation d'heures des Elus)**

Le Président demande que les mandatés des Activités Sociales fassent remonter leurs heures réellement prises à l'issue d'une Instance (CA, Bureau, Commissions, SLVies) pour permettre d'ajuster la répartition de début d'année au plus près de la réalité et de permettre aux nouveaux mandatés en cours d'année de bénéficier d'heures de détachement. En conséquence, le Conseil d'Administration ne valide pas de nouvelle répartition des Moyens Bénévoles.

## 9. Questions diverses

Concernant la formation BAFA et le choix des jeunes en 2020, le Président va se renseigner car la formation des jeunes retenus en 2019 n'ayant pas pu être faite à cause du confinement, il pourrait y avoir une année blanche en 2020.

Le Président informe que dans le cadre de l'astreinte Elus pour les Accueils Collectifs de Mineurs, il en assura la responsabilité en Juillet et en Août.

Le Secrétaire-Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a loop above it and a vertical line extending downwards from the center of the horizontal line.

Antoine PEREZ